

Procès-verbal

Conseil d'Administration du 21 octobre 2014

Soumis au vote du Conseil d'administration du
29 janvier 2015

Le conseil d'administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 21 octobre 2014 à 14h30 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur SAINT-ANDRÉ.

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ Président de l'université	Présent
Christian ROBLEDO Vice-président du conseil d'administration	Présent
Camille BAULANT	Procuration à Elisabeth MATHIEU
Matthieu BILLIARD	Présent
Christophe BOUJON	Présent
Jacques-Antoine CESBRON	Absent
Hervé CHRISTOFOL	Présent
Florence DABIN (Suppléant : Grégory BLANC)	Absente
Isaline DEMANGEL (Suppléant : Pierre TEMPLIER)	Présente
Yves DENECHERE	Procuration à Alain MOREL
Chloé DUCHENE (Suppléant : Jérémy QUILLERE)	Absente
Sylvie DURAND	Présente
Alain FOURCADE	Présent
Pierre FRERE	Présent
Julie GASTINEAU (Suppléant : Pierre Emmanuel MOREL)	Présente
Patrick HAMARD	Présent
Thibault HOUSSAY (Suppléant : Marie GUIGNON)	Présente
Dominique JONCHERAY	Présent
Inès LEBECHNECH (Suppléant : Julien RAVENEAU)	Procuration à Julie GASTINEAU
Anne-Marie LE RAY-RICHOMME	Présente
Corinne LEFRANÇOIS	Absente
Elisabeth MATHIEU	Présente
Alain MOREL	Présent
Michel Baslé (Suppléant :)	Présent
Sylvain PEZERIL	Présent
Nathalie SAMIER-DEBSKI	Présente
Sophie SARAMITO (Suppléant : Frédéric BEATSE)	Absente
Patrick SAULNIER	Présent
Jean-Luc SINGUIN	Absent
Chantal PICHOT-THOMAZEAU	Absente

22 membres sont présents ou représentés (30 membres en exercice, 19 membres présents, 3 procurations).

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

Christelle DURAND - Chef de division de l'enseignement supérieur

Olivier TACHEAU - Directeur général des services

Janic DIRIDOLLOU – Agent comptable

♦ **Membres présents invités par le Président**

Catherine BERNARD

Lydie BOUVIER

Philippe VIOLIER

Didier LE GALL

Daniel SCHAUB

Didier BOISSON

Jean-René MORICE

♦ **Secrétariat de séance**

Mme Virginie FORÇARD- Cellule institutionnelle.

◆ **Ordre du jour**

Informations	4
CPER 2015-2020	4
CoMUE UBL	4
1. Prospective et Moyens.....	5
1.1. NBI 2014-2015	5
1.2. Primes pour charges administratives 2015	5
1.3. Primes BIATSS 2015.....	6
1.4. Référentiel des équivalences horaires 2015.....	6
1.5. Actualisation des tarifs PRIMEX	7
2. Affaires générales et statutaires	7
2.1. Elections comité électoral consultatif, commission des statuts	7
2.2. Section disciplinaire : nouvelle composition des membres usagers	7
3. Enseignements et vie étudiante.....	7
3.1. Accord cadre entre l'Université d'Angers et l'ESA : convention de prestations d'enseignements en Master 1 Biologie et Technologies du Végétal	7
3.2. Avenant à la convention entre l'Université d'Angers et l'IRCOM.....	8
4. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA.....	8

◆ **Annexes : dossiers de séance approuvés par les administrateurs**

M. SAINT-ANDRÉ ouvre la séance à 14H30.

Informations

CPER 2015-2020

M. SAINT-ANDRÉ introduit la séance par un point sur l'avancée du CPER 2015-2020 en rappelant que la discussion demeure prématurée dans la mesure où les préfets n'ont à ce jour pas reçu de mandat définitif de concertation. Il rappelle toutefois que 45 millions d'euros ont été alloués à l'enseignement supérieur dont 38 millions d'euros à l'immobilier et 4,5 millions d'euros à la recherche. L'allocation de ces moyens a suscité de nombreuses réactions du préfet de région, des présidents d'Universités et du président du conseil régional. Le premier ministre a annoncé un apport financier substantiel, sans en préciser la teneur. Plusieurs scénarii alternatifs sont actuellement en cours de réflexion.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que des réunions relatives à la partie "immobilier" et à la partie "recherche" sont prévues le 22 octobre 2014.

M. ROBLEDO précise que la région a fait remonter aux représentants de l'Etat des besoins estimés à 250 millions d'euros. La répartition souhaitée serait que la part de l'Etat soit de 100 millions d'euros, idem pour les collectivités, et le reste sur les fonds européens.

CoMUE UBL

M. SAINT-ANDRÉ informe le conseil d'administration que le comité de pilotage de l'UBL est mis en place, et que la version 0.7 des statuts de la CoMUE UBL est en ligne sur le site de l'Université (intranet). La première réunion de la commission des statuts de la CoMUE UBL, dont font partie, pour l'Université d'Angers, Michèle FAVREAU, Patrick HAMARD, Corinne LEFRANÇOIS, Didier LE GALL et Maurine PÉRON s'est tenue le 3 octobre 2014

M. ROBLEDO précise que la prochaine réunion aura lieu le 23 octobre 2014. Les suivantes auront lieu le 3 novembre et le 27 novembre 2014. Il rappelle que lors de ces réunions, sont abordés les différents points importants des statuts. Il explique qu'à ce jour, le préambule et les titres 1 et 2 ont été examinés (sur 8 titres). Les titres 3, 4 et 5 sont très importants, puisqu'ils traitent des attributions et des compétences des établissements membres de la CoMUE.

M. ROBLEDO ajoute que les membres de la commission des statuts CoMUE représentant l'Université se réuniront régulièrement pour préparer les différentes réunions de la commission des statuts CoMUE.

M. SCHAUB est satisfait de la qualité des échanges et des propositions formulées lors de cette première réunion. Il demande si une modification de calendrier a été prévue dans la mise en place de cette commission.

M. ROBLEDO précise que cette commission des statuts n'est pas un organe de décision mais un organe de consultation.

M. SAINT-ANDRÉ répond qu'aucune modification de calendrier n'est à ce jour envisagée.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle également que le siège de la CoMUE sera à Rennes.

Mme GASTINEAU émet des remarques quant au nombre de représentants des étudiants au conseil d'administration de la CoMUE. À ce jour, les statuts dans leur version 0.7 prévoient 4 étudiants. Elle regrette ce chiffre, dans la mesure où la CoMUE regroupera un nombre conséquent d'étudiants. Elle aurait trouvé intéressant que cela soit retranscrit dans la représentation des étudiants au sein du futur conseil d'administration de la CoMUE. De même, Mme GASTINEAU formule la demande que soit désigné, au sein de la future équipe présidentielle, un vice-président étudiant, en rappelant que cette désignation n'a pas de caractère obligatoire.

M. SAINT-ANDRÉ répond que la question de la représentation des étudiants a été longuement débattue. Il peut être entendu qu'il y ait 6 représentants des étudiants sur un total de 48 membres. M. SAINT-ANDRÉ entend tout à fait la remarque de Mme GASTINEAU relative à la nomination du vice-président étudiant. Il ajoute qu'il est prévu que la nomination d'un vice-président étudiant figure dans les statuts ou dans le règlement intérieur de la CoMUE.

M. ROBLEDO rappelle qu'il est important de veiller à ce qu'il n'y ait pas plus de membres nommés que de membres élus, quelle que soit la configuration du futur conseil d'administration.

Mme GASTINEAU demande quelles sont les échéances se rapportant à la rédaction du règlement intérieur de la CoMUE.

M. SAINT-ANDRÉ répond que cela ne sera envisagé qu'après le vote des statuts de la CoMUE par le conseil d'administration.

1. Prospective et Moyens

1.1. NBI 2014-2015

M. ROBLEDO présente les nouvelles bonifications indiciaires (NBI) validées en comité technique pour l'année 2014/2015, ainsi que les compléments de rémunérations. Il précise que dorénavant, ces paramètres doivent être votés dans leur globalité, et non séparément comme il était coutume de procéder auparavant.

- NBI administratives année 2014/2015 : **815 points**
- NBI techniques année 2014/2015 : **535 points**
- Compléments de rémunération année 2014/2015 : **370 points**

En somme, le total des NBI s'élève à 1720 points. Ce total est en augmentation par rapport à celles de 2013/2014 (pour rappel : 1650 points).

M. ROBLEDO précise que les compléments de rémunérations ont été ajoutés au fil du temps pour plus de cohérence et d'harmonisation sur l'ensemble de l'établissement. 70 points ont ainsi été ajoutés au titre des compléments de rémunération pour l'année 2014/2015. Cet ajout concerne principalement les responsabilités qui se rapportent aux responsables de services.

Mme S. DURAND souhaite obtenir des précisions sur les compléments de rémunérations relatives à l'UFR Droit, économie et gestion. Elle demande si les 10 points présentés comme tels doivent s'entendre comme 5+5 quand il est précisé qu'il y a 2 bénéficiaires.

M. ROBLEDO répond qu'en réalité, ce complément de rémunération n'intervient que pour un seul bénéficiaire (responsable du Pôle Licence).

Mme DURAND pose la même question concernant le complément de rémunération du responsable administratif du SUIO-IP : doit-on comprendre 10 points en plus des 20 points dont il bénéficie déjà au titre de la NBI ?

M. SAINT-ANDRÉ répond qu'il s'agit bien de cela.

Mme GASTINEAU souhaite justifier une logique de vote, en expliquant que du fait de la communication très tardive des documents de séances relevant de la partie Prospective et Moyens, la Fé2A s'abstiendra de voter sur ces points.

M. SAINT-ANDRÉ répond que la communication tardive de ces documents s'explique par une étude et une validation en comité technique le vendredi précédant le conseil d'administration, et qu'un document relatif aux ressources humaines non soumis au comité technique ne peut être présenté au conseil d'administration.

Les nouvelles bonifications indiciaires pour l'année 2014-2015, ainsi que les compléments de rémunération, sont adoptés à main levée à la majorité, avec 18 voix pour et 1 abstention. 3 membres n'ont pas souhaité prendre part au vote.

1.2. Primes pour charges administratives 2015

M. ROBLEDO présente les primes pour charges administratives proposées pour l'année 2015. Il précise au préalable que la prime attribuée au Président de l'Université figurant dans ce document ne fait pas l'objet d'un vote, car elle est fixée par décret. De plus, il apporte une précision sur l'ajout dans ce document de la prime allouée au chargé de mission Développement des chaires et au chargé de mission Handicap. Il souligne une légère augmentation de la prime du référent entrepreneuriat et du Médiateur Sportif de haut niveau, ainsi qu'une légère baisse de la prime du chargé de mission de l'observatoire de la vie étudiante.

Mme LE RAY-RICHOMME demande des précisions sur le rôle du chargé de mission Développement des chaires.

M. ROBLEDO explique que la création de cette mission résulte d'une initiative lancée par la faculté de droit, d'économie et de gestion, qui doit tendre à se développer dans les autres composantes. C'est dans cette optique qu'une personne a été missionnée pour traiter du volet développement des chaires. Il précise que la lettre de mission de ce chargé de mission sera présentée au conseil d'administration

lorsqu'elle sera totalement finalisée.

Mme S. DURAND souligne que la ligne qui réfère du chargé de mission Handicap ne figure pas dans le document que les administrateurs ont en leur possession.

M. HAMARD confirme ce propos et demande quel document a été soumis au vote du comité technique.

M. ROBLEDO répond qu'il s'agit bien du document que les administrateurs ont en leur possession, mais qu'un ajout a été fait entre le vote du comité technique et le conseil d'administration. Il précise que ce point fera l'objet d'une validation formelle au prochain comité technique.

Les primes pour charges administratives sont adoptées à main levée à la majorité, avec 18 voix pour et 4 abstentions.

1.3. Primes BIATSS 2015

M. SAINT-ANDRÉ présente les primes qui seront attribuées aux personnels BIATSS pour l'année 2015

M. ROBLEDO précise que l'augmentation du montant des primes à hauteur de 66 009 € correspond aux primes des personnels BIATSS qui ont été titularisés suite à leur réussite au concours relatif à la loi de déprécarisation du 12 mars 2012. Il ajoute également qu'il convient de rajouter pour l'année 2015 environ 27 000 € au montant approuvé par le comité technique le 16 octobre 2014 correspondant à une prime supplémentaire annuelle de 50 € pour les personnels de catégorie B et de 100 € pour les personnels de catégorie C

M. HAMARD intervient pour exprimer son souhait de s'abstenir au moment du vote de ces primes. En effet, il estime que l'effort entrepris pour améliorer les primes des personnels de catégorie C est inexistant. De plus, il regrette l'absence de primes pour les personnels contractuels.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle qu'un réel effort a été réalisé en 2013 et 2014 pour améliorer la prime attribuée aux personnels de catégorie C, mais qu'il convient néanmoins de regarder la réalité de la dotation 2015 et celle de la masse salariale. En fonction de cette dotation, il conviendra le cas échéant de constituer un groupe de travail sur les primes. M. SAINT-ANDRÉ rappelle qu'il existe à ce jour une variable inconnue, qui est l'impact de la gestion du temps de travail. En effet, cette variable aura très certainement un impact sur la modification de la masse salariale. Concernant les personnels contractuels, M. SAINT-ANDRÉ rappelle que des engagements ont été pris par l'Université d'Angers. Il explique qu'un bilan sera réalisé à la fin des concours réservés et qu'un travail sera initié sur l'amélioration de la grille indiciaire des personnels en CDI ou en procédure concertée.

M. ROBLEDO pondère les propos de M. HAMARD, en répondant qu'il peut entendre que les efforts entrepris pour les personnels de catégorie C n'ont pas été suffisants, mais certainement pas inexistant.

M. HAMARD regrette que cet effort n'ait pas été plus important, en expliquant les difficultés financières des personnels de catégorie C.

Les primes BIATSS sont adoptées à main levée à la majorité, avec 18 voix pour et 4 abstentions.

1.4. Référentiel des équivalences horaires 2015

M. LE GALL présente le référentiel des équivalences horaires 2015 pour les enseignants-chercheurs et enseignants.

Il explique que ce référentiel a fait l'objet en 2014 d'un réaménagement, et que ce document doit désormais être validé chaque année par le conseil d'administration. Il souligne qu'il n'y a pas de changement par rapport à l'année dernière, et que ce document sera très probablement présenté à l'identique pour 2016. Cela permettra en effet d'avoir une lisibilité sur les effets de sa mise en place et sur les axes d'améliorations à mettre en oeuvre. Il précise qu'une analyse des référentiels des équivalences horaires au niveau national est en cours.

M. SAINT-ANDRÉ ajoute que ce document permet de faire figurer les missions d'expertise, en particulier dans le cadre du projet d'établissement et plus particulièrement de la campagne d'accréditation, qui vont être mises en place à l'Université d'Angers. Si tel est le cas, un nouveau passage de ce document devant le conseil d'administration sera proposé.

Le référentiel des équivalences horaires pour l'année 2015 est adopté à main levée à la majorité, avec 19 voix pour et 3 abstentions.

1.5. Actualisation des tarifs PRIMEX

M. SAINT-ANDRÉ présente les tarifs PRIMEX actualisés pour 2015. Il explique que PRIMEX est une plateforme de radiologie et d'imagerie expérimentale, implantée à l'Institut de Biologie en Santé. Les activités pratiquées sont l'imagerie par résonance magnétique et l'imagerie nucléaire. Un travail a été entrepris pour réajuster les tarifs initialement votés par le conseil d'administration en 2011. M. SAINT-ANDRÉ explique que les tarifs sont décomposés en 3 catégories : les établissements publics de la région des Pays de la Loire, les autres laboratoires publics et les laboratoires privés. De même, il est proposé 4 possibilités de forfaits (voir document).

Il précise que le conseil d'administration doit se prononcer sur les forfaits C3 et C4 (demandeur : autre laboratoire public)

- Forfait C3 : 11 200 €
- Forfait C4 : 19 600 €

M. BILLIARD demande s'il est possible d'entreprendre un travail plus approfondi sur les tarifs proposés aux laboratoires privés, notamment pour les petites structures ou les entreprises qui débutent et qui commencent à se développer.

M. VIOLIER précise qu'il existe des start-up pour lesquels les tarifs sont adaptés, notamment dans le cadre des contrats de prestation. Ici, en ce qui concerne les prestations de plateformes, ce sont les premiers tarifs présentés. D'autres tarifs sont en cours de réflexion, afin de permettre un meilleur accompagnement des jeunes entreprises.

Les tarifs PRIMEX sont adoptés à main levée à la majorité, avec 19 voix pour et 3 abstentions.

2. Affaires générales et statutaires

2.1. Elections au comité électoral consultatif et à la commission des statuts

M. ROBLEDO rappelle qu'en raison de la démission d'un membre usager, le conseil d'administration doit procéder à de nouvelles élections pour le comité électoral consultatif et la commission des statuts.

Concernant le comité électoral consultatif, M. ROBLEDO précise qu'il n'y a qu'une seule candidature. Aussi, il propose de procéder à un vote à main levée.

Madame Isaline DEMANGEL, membre usager du conseil d'administration, est élue à l'unanimité au comité électoral consultatif, avec 22 voix pour.

En l'absence de candidat à la commission des statuts parmi les membres usagers du conseil d'administration, le scrutin est ajourné. Un appel à candidature sera lancé pour un conseil d'administration ultérieur.

2.2. Section disciplinaire : nouvelle composition des membres usagers

M. ROBLEDO présente la nouvelle composition des membres usagers de la section disciplinaire, suite à la démission d'un membre usager du conseil d'administration. Conformément à la réglementation en vigueur et en référence à la précédente composition, le suivant sur la liste prend la place du démissionnaire, et les membres suivants "remontent" d'une place. M. TEMPLIER, nouveau suppléant de Mme DEMANGEL, devient ainsi le cinquième suppléant des membres usagers de la section disciplinaire.

M. FRÈRE rappelle que la section disciplinaire comporte une commission d'instruction et une commission de jugement. Il est nécessaire qu'il y ait un étudiant dans la commission d'instruction pour obtenir le quorum, et deux ou trois étudiants dans la commission de jugement. Les représentants des enseignants-chercheurs doivent être en nombre supérieur pour la commission d'instruction et égal pour la commission de jugement. Il précise que de manière générale, il est d'usage de convoquer les membres titulaires de la section usagers pour siéger à la commission d'instruction. En revanche, la réunion de la commission de jugement se fait au regard des disponibilités des membres titulaires et suppléants.

3. Enseignements et vie étudiante

3.1. Accord cadre entre l'Université d'Angers et l'ESA : convention de prestations d'enseignements en Master 1 Biologie et Technologies du Végétal

M. ROBLEDO présente l'accord cadre conclu entre l'Université d'Angers et l'ESA relatif à la convention d'enseignements en Master 1 Biologie et Technologie du Végétal. Cela correspond à une facture annuelle de 38 heures ETD, soit 3 325 €, acquittée par l'Université d'Angers à l'ESA.

L'accord cadre entre l'Université d'Angers et l'ESA relatif à la convention de prestations d'enseignements en Master 1 Biologie et Technologie du Végétal est adopté à l'unanimité, avec 22 voix pour.

3.2. Avenant à la convention entre l'Université d'Angers et l'IRCOM

M. ROBLEDO présente l'avenant à la convention conclue entre l'Université d'Angers et l'IRCOM. Il précise que cet avenant modifie les dispositions de l'article 4 de la convention cadre relatives à l'acquittement des droits d'inscription payés par les étudiants de l'IRCOM :

- Étudiants non boursiers : acquittement de 70% des droits de scolarité + médecine préventive en 2014/2015 ; acquittement de la totalité des droits d'inscription + médecine préventive en 2015/2016.
- Étudiants boursiers : exonération des droits d'inscription pour 2014/2015 et 2015/2016
=> acquittement de la médecine préventive uniquement

L'avenant à la convention entre l'Université d'Angers et l'IRCOM, modifiant les modalités d'acquittement des droits de scolarité, est adopté à l'unanimité, avec 22 voix pour.

4. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA

Conformément à l'article L712-3 du code de l'Éducation, le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SAINT-ANDRÉ lève la séance à 15h47.

**Le Président
de l'Université d'Angers,**
Jean-Paul SAINT-ANDRÉ

**Le Vice-président du Conseil d'administration
de l'Université d'Angers**
Christian ROBLEDO

**Le Directeur général des services
de l'Université d'Angers,**
Olivier TACHEAU